

**Un nouveau délégataire pour le service public
d'eau potable : AGUR**



LES BILLAUX et LALANDE-DE-POMEROL

Juin 2021

Changement de délégataire eau potable

- Depuis le 1^{er} juillet 2020 : la CALI a délégué la gestion du service public d'eau potable sur Libourne à la société **AGUR**
- A partir du 1^{er} juillet 2021 : la CALI délègue la gestion du service public d'eau potable à la société **AGUR également sur Les Billaux et Lalande-de-Pomerol** (en lieu et place de la société SUEZ)
En effet, l'eau potable distribuée sur ces 2 communes provient déjà de Libourne.

Comment contacter AGUR ?



 **AGENCE DE LIBOURNE** 54 rue des Bordes
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30
Tél. : 09 69 39 40 00 (appel non surtaxé).

> Pendant 15 jours après réception de la facture :
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h30.

- Pour l'assainissement collectif : aucun changement => gestion du service d'assainissement collectif d'eaux usées par la société VEOLIA (05 61 80 09 02)



CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE D'EAU POTABLE AVEC AGUR



L'eau potable distribuée sur Les Billaux et Lalande-de-Pomerol est prélevée et traitée sur Libourne via 3 sites de production (un 4^e est en cours de création aux Dagueys) et 4 réservoirs de stockage



Les prérequis d'un service public d'eau potable :

- La distribution d'une eau potable de qualité et en quantité 24h/24 toute l'année
- La gestion de la relation avec les usagers (accueil téléphonique et physique)
- L'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages

❖ De nouveaux services pour les abonnés

- Déplacement sur site : en 1 heure maximum en cas d'incident signalé
- Réparation de tout type de fuites : généralement dans un délai de 2 à 8 heures
- Baisse de la facture d'eau pour 9 abonnés sur 10 grâce à une nouvelle tarification





❖ Une nouvelle tarification progressive de l'eau

Objectif : offrir une baisse de la facture pour la plupart des abonnés et inciter à maîtriser la consommation de cette ressource à préserver

- **0,11 €/m³** pour les **15 premiers m³** correspondant à l'**eau vitale**
- **0,56 €/m³** entre **16 m³ et 120 m³** : dans cette tranche l'eau est considérée comme **utile**
- **0,62 €/m³** entre **121 et 150 m³** : il s'agit de l'**eau de confort**
- **0,68 €/m³** au-delà de **150 m³**

Rappel : en 2020, le tarif était fixé à 0,59 €/m³ quelque soit les volumes d'eau consommés

❖ Dispositions particulières : les compteurs verts

- Possibilité de mise en place d'un **abonnement destiné à l'usage professionnel** via l'installation d'un **compteur dit « vert »** => intéressant notamment pour les exploitants agricoles et viticoles
- Un compteur vert doit être indépendant du compteur déjà existant
- Les volumes comptabilisées sur le compteur vert ne sont pas assujettis aux frais d'assainissement.



QUEL IMPACT SUR LA FACTURE DES ABONNES ?

Facture d'eau de référence ► 120 m³ = consommation moyenne annuelle d'un

EAU POTABLE	Actuellement	Au 1 ^{er} juillet 2021	Évolution
Abonnement	34 €	15 €	- 56%
Total facture eau pour 120m³	274,57 €	242,91 €	- 12%
ASSAINISSEMENT	Actuellement	Au 1 ^{er} juillet 2021	Évolution
Abonnement	75 €	75 €	0%
Total facture assainissement pour 120m³	386,10 €	386,10 €	0%
TOTAL EAU + ASSAINISSEMENT (facture 120m³)	660,67 €	629,01 €	- 5%
PRIX DU M³ (eau+assainissement)	5,51 €/m³	5,24 €/m³	- 5%

- ➔ Baisse de la facture d'eau de 5% pour 92% des abonnés consommant moins de 200 m³/an (-32 €/an pour une facture 120 m³)
- ➔ Pas de hausse de la facture d'eau pour 6% des abonnés consommant entre 200 et 500 m³
- ➔ Augmentation de la facture de 1% pour 2% des abonnés (gros consommateurs de plus de 500 m³/an)
- ➔ Tarif de l'eau = part délégataire + part collectivité (+ taxes)
- ➔ Maintien d'une **facture unique eau + assainissement** pour les abonnés

